

## **Défi par équipe Can-Am 2021**

### **Critères de sélections de l'équipe M17**

#### **Renseignements importants**

Endroit: Harmony, Caroline du Nord (Skyview Lake)

Dates de la compétition: 27 au 29 août 2021

Dates du voyage: ÀÊD

Autres renseignements: Autofinancé à 100%.

#### **Aperçu de la compétition**

Le Défi Can-Am par équipe est une compétition en deux rondes de trois épreuves entre le Canada et les États-Unis. Les notes de l'équipe seront calculées en utilisant les trois meilleures notes globales dans chaque épreuve.

L'équipe M17 se composera de six athlètes (maximum de quatre d'un genre).

#### **Objectif**

L'objectif de cette compétition est de maximiser le classement de l'équipe M17 du Canada.

#### **Admissibilité**

Pour être admissible pour la sélection, les athlètes doivent être: (a) membres en règle de Ski nautique et planche Canada (SNPC); et (b) avoir 16 ans ou moins au 31 décembre 2020 (nés en 2004 ou après).

Les athlètes intéressés à être choisis dans l'équipe M17 sont encouragés à participer aux championnats de l'Est ou de l'Ouest 2021 et aux championnats nationaux 2021.

On demande aux athlètes intéressés à être choisis dans l'équipe M17 d'envoyer un courriel à l'entraîneur de l'équipe nationale à sbush53@gmail.com avec le titre dans la ligne d'objet "Défi Can-Am par équipe 2021" indiquant le nom de l'athlète qui aimerait être pris en considération pour la sélection dans l'équipe M17. Cela n'est pas obligatoire, mais aidera pour la sélection de l'équipe.

#### **Coût**

Les athlètes choisis dans l'équipe seront responsables de payer 100% de leurs dépenses pour cette compétition. Les dépenses incluront le transport, l'hébergement, les repas et l'inscription à la compétition.

#### **Critères de sélection**

Les athlètes qui participeront à la compétition seront choisis par le comité de haute performance ("CHP") de SNPC.

Parce que les restrictions de voyage et les autres restrictions de la santé publique pour la COVID ont: (a) affecté négativement l'entraînement des athlètes, les notes des compétitions et l'aptitude pour la compétition; et (b) diminué le nombre de compétitions auxquelles les athlètes ont pu participer; les athlètes ne seront pas choisis uniquement selon les notes de compétitions passées. Alors que les notes

des compétitions seront une importante considération, des critères comme l'engagement de l'athlète dans le sport, l'avenir potentiel de l'athlète, le nombre de compétitions auxquelles un athlète participe et d'autres éléments jugés pertinents par le CHP seront aussi pris en considération dans la procédure de sélection, l'aptitude d'un athlète pour la compétition et d'autres éléments jugés pertinents par le CHP seront aussi pris en considération dans la procédure de sélection. Il est reconnu que les critères comme l'engagement et le potentiel sont subjectifs, mais ils constitueront néanmoins des éléments de la procédure de sélection. En conséquence de la subjectivité de la procédure de sélection, des athlètes ayant les notes les plus élevées actuelles dans les compétitions peuvent ne pas être choisis pour participer à la compétition.

Le CHP peut nommer jusqu'à deux substituts pour les athlètes choisis dans l'équipe M17. Les substituts peuvent être choisis quand les athlètes de l'équipe M17 sont choisis ou peuvent être choisis à une date ultérieure.

### **Date limite pour envoyer les résultats**

Une copie des résultats de toute la compétition ou une feuille de classements, dans les deux cas signée par le chef de la compétition ou le juge en chef de chaque compétition qu'un athlète veut utiliser dans la procédure de sélection, doit être reçue par SNPC par courriel à [info@wswc.ca](mailto:info@wswc.ca) avant la fermeture le 19 juillet 2021. Les athlètes sont responsables de s'assurer que tous les résultats ou les feuilles de classements sont reçus par SNPC avant la date limite.

Le CHP peut utiliser les résultats des compétitions affichés dans Internet s'il croit que les résultats affichés sont crédibles.

### **Aptitude pour la compétition**

Le CHP peut, en tout, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour la sélection de l'équipe ou retirer un athlète après la sélection si, à cause d'une maladie, d'une blessure, d'un manque de conditionnement physique ou d'une autre raison qui affecte la capacité de l'athlète de produire, le CHP croit qu'il est peu probable que l'athlète pourra produire comme prévu au Défi Can-Am par équipe. Le CHP avisera l'athlète affecté, par écrit, de sa décision.

### **Code de conduite**

Le CHP peut, en tout temps, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour la sélection dans l'équipe ou retirer un athlète après la sélection en fonction d'un comportement actuel ou passé de l'athlète qui ne respecte pas le Code de conduite de SNPC. Une copie du Code de conduite est disponible auprès de SNPC sur demande. Le CHP avisera l'athlète affecté, par écrit, de sa décision.

### **Appels**

Un athlète peut en appeler de toute décision prise en fonction de ce document. Un appel doit être déposé et traité selon la version la plus récente de la politique d'appel de SNPC. Une copie de la politique d'appel est disponible auprès de SNPC sur demande et est affichée dans le site Internet de SNPC ([www.wswc.ca](http://www.wswc.ca)).

À cause de la courte période de temps entre la date à laquelle les athlètes qui participeront au Défi Can-Am par équipe seront choisis et celle du départ de l'équipe pour la compétition, les délais normaux dans la politique d'appel pour prendre en considération un appel devront être raccourcis pour que l'appel puisse être traité avant le début de la compétition. Tout appel doit donc être déposé dès que possible

après la sélection de l'équipe. Tout appel déposé trop près du début de la compétition peut ne pas pouvoir être traité avant le début de la compétition.